

## Rapport annuel



SIE DU HAUT  
PLATEAU DU  
RUSSEY

# Prix & Qualité

*service de l'eau potable*

## DU SERVICE PUBLIC



Rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'eau potable pour l'exercice 2024  
présenté conformément à l'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales.

EXERCICE

2024

Cabinet GUÉSAC'EAU

Document établi  
le 16 septembre 2025

# Sommaire

■	<b>CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE PUBLIC .....</b>	3
■	ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE .....	3
■	ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE .....	3
■	CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE.....	3
■	PRESTATIONS ASSUREES DANS LE CADRE DU SERVICE .....	3
■	CONVENTIONS D'IMPORT OU D'EXPORT .....	4
■	RESSOURCES EN EAU .....	4
■	NOMBRE D'ABONNEMENTS .....	5
■	VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION ET VENDUS .....	6
■	LONGUEUR DU RESEAU .....	7
■	<b>TARIFICATION ET RECETTES DU SERVICE PUBLIC.....</b>	8
■	FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR.....	8
■	FRAIS D'ACCES AU SERVICE.....	8
■	PRIX DU SERVICE DE L'EAU POTABLE .....	8
■	LE PRIX DE L'EAU TARIF HORS REDEVANCE DE POLLUTION DOMESTIQUE .....	9
■	EVOLUTION DES COMPOSANTES DU TARIF DEPUIS 2015 .....	10
■	LE PRIX DE L'EAU Y COMPRIS REDEVANCE POLLUTION .....	11
■	EVOLUTION DU TARIF DOMESTIQUE DU SYNDICAT AU COURS DE L'ANNEE 2024 .....	12
■	RECETTES D'EXPLOITATION .....	13
■	<b>INDICATEURS DE PERFORMANCE DU SERVICE.....</b>	14
■	QUALITE DE L'EAU .....	14
■	PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU.....	14
■	CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU .....	15
■	PERFORMANCE DU RESEAU .....	16
■	RENOUVELLEMENT DES RESEAUX .....	17
■	<b>FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS DU SERVICE .....</b>	18
■	TRAVAUX ENGAGES AU COURS DE L'EXERCICE.....	18
■	ETAT DE LA DETTE.....	18
■	AMORTISSEMENTS REALISES .....	18
■	PRESENTATION DES PROGRAMMES PLURIANNUELS DE TRAVAUX ADOPTES PAR L'ASSEMBLEE DELIBERANTE AU COURS DU DERNIER EXERCICE.....	19
■	<b>ACTIONS DE SOLIDARITE .....</b>	20
■	AIDE AU PAIEMENT DES FACTURES D'EAU DES PERSONNES EN SITUATION DE PRECARITE ....	20
■	DÉGRÈVEMENT.....	20

# ■ Caractérisation technique du service public de l'eau potable

## ■ ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE

Le SIE DU HAUT PLATEAU DU RUSSEY regroupe les communes de BONNÉTAGE, FOURNET-BLANCHEROCHE, GRAND'COMBE-DES-BOIS, LA CHENALOTTE, LE BARBOUX, LE BÉLIEU, LE BIZOT, LE MÉMONT, LE RUSSEY, LES FINS, LES FONTENELLES, MONT-DE-LAVAL, NARBIEF, SAINT-JULIEN-LÈS-RUSSEY et VILLERS-LE-LAC.

## ■ ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE

15 437 habitants

## ■ CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE

Le service est exploité en affermage. Le délégataire est la SOCIETE DE DISTRIBUTION GAZ ET EAUX en vertu d'un contrat et de ses avenants ayant pris effet le 1<sup>er</sup> décembre 2015. La durée du contrat est de 12 ans. Il prend fin le 30 novembre 2027.

Le principal avenant au contrat est le suivant :

Avenant n°	Date	Objet
1	01/04/2017	Application de des lois Brotte et Hamon
2	18/06/2021	Mise en oeuvre d'un système de télérelève sur les compteurs des abonnés du Syndicat.

## ■ PRESTATIONS ASSUREES DANS LE CADRE DU SERVICE

Les prestations confiées à la SOCIETE DE DISTRIBUTION GAZ ET EAUX sont les suivantes :

Gestion du service	application du règlement du service, fonctionnement, surveillance et entretien des installations, relève des compteurs
Gestion des abonnés	accueil des usagers, facturation, traitement des doléances client
Mise en service	des branchements
Entretien	de l'ensemble des ouvrages
Renouvellement	des branchements, des canalisations <6m, des compteurs, des équipements électromécaniques
Prestations particulières	entretien poteaux d'incendie par convention spéciale

La collectivité prend en charge :

Renouvellement	des canalisations > 6m, des captages, des forages, des ouvrages de traitement, du génie civil
----------------	---

## ■ CONVENTIONS D'IMPORT OU D'EXPORT

Convention	Cocontractant	Date d'effet ou signature	Durée [an]
Convention d'Export Permanent	ASSOCIATION "EAU CHAU"	1989	50 ans
Convention d'Export Permanent	BOSSE	3/10/2011	20 ans
Autre engagement écrit d'Export Secours	GUYANS-VENNES		
Autre engagement écrit d'Export Secours	MORTEAU	07/02/2014	
Convention d'Export Permanent	NOEL-CERNEUX	29 août 2012	20 ans
Convention d'Export Secours	SIE DES VILLAGES DU PRIEREURE	17/12/2013	

Autre convention

Convention	Cocontractant	Caractéristiques	Date d'effet
Convention d'Export Permanent	STEP de Morteau	Rejet des eaux résiduaires de la station de traitement de l'eau du Moulin Bournez sur l'entrée de la station d'épuration de Morteau, appartenant à la Communauté de Communes du Val de Morteau.	1998

## ■ RESSOURCES EN EAU

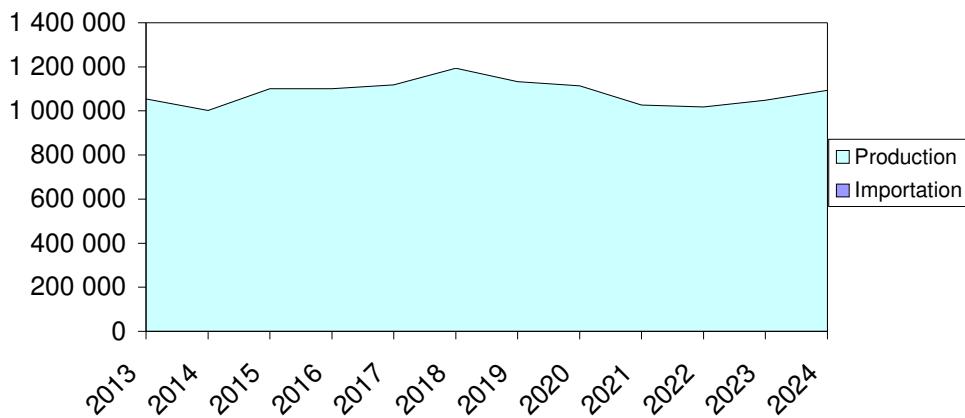
### • Points de prélèvement

Ouvrage	Débit nominal [m³/h]	Prélèvement 2023 [m³]	Prélèvement 2024 [m³]	Variation 2023/2024	Observations
Ressource : Source du Moulin Bournez	120	205 530	126 299	-38,55 %	Année civile
Ressource: Puits du Cul de la Lune Prélèvement en nappe souterraine	140	358 396	352 369	-1,68 %	Année civile
Ressource : Puits Cinquin LES FINS Prélèvement en nappe souterraine	150	543 967	564 665	+3,81 %	Année civile
<b>Total des prélèvements [m³]</b>		<b>1 107 893</b>	<b>1 043 333</b>	<b>-5,83 %</b>	

• *Volumes produits*

Ouvrage	Capacité de production [m <sup>3</sup> /j]	Production 2023 [m <sup>3</sup> ]	Production 2024 [m <sup>3</sup> ]	Variation 2023/2024
Traitement station Moulin Bournez Filtration lente	4 500	1 048 634	1 093 541	+4,28 %
<b>Total produit [m<sup>3</sup>]</b>		<b>1 048 634</b>	<b>1 093 541</b>	<b>+4,28 %</b>

• *Evolution des volumes d'eau potable produits et importés*

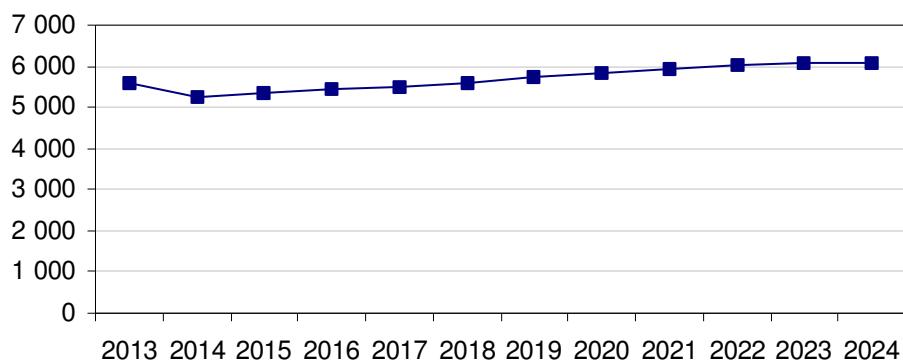


■ **NOMBRE D'ABONNEMENTS**

Abonnements	2023	2024	Variation
Nombre d'abonnements domestiques	5 964	5 992	+0,47 %
Nombre d'abonnements non domestiques	95	107	+12,63 %
<b>Nombre total d'abonnements</b>	<b>6 059</b>	<b>6 099</b>	<b>+0,66 %</b>

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L. 213-10-3 du code de l'environnement.

• *Evolution du nombre total d'abonnements*



• *Répartition des abonnés par commune*

BONNÉTAGE	403
FOURNET-BLANCHEROCHE	154
GRAND'COMBE-DES-BOIS	77
LA CHENALOTTE	212
LE BARBOUX	135
LE BÉLIEU	226
LE BIZOT	140
LE MÉMONT	31
LE RUSSEY	1 101
LES FINS	1 184
LES FONTENELLES	244
MONT-DE-LAVAL	99
NARBIEF	47
SAINT-JULIEN-LÈS-RUSSEY	68
VILLERS-LE-LAC	1 978
<b>Total des abonnés</b>	<b>6 099</b>

■ **VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION ET VENDUS**

Volumes [m <sup>3</sup> ]	2023	2024	Variation
Volume produit	1 048 634	1 093 541	+4,28 %
Volume importé	0	0	-
Volume exporté	- 70 195	- 86 860	+23,74 %
<b>Volume mis en distribution</b>	<b>978 439</b>	<b>1 006 681</b>	+2,89 %
Volume vendu aux abonnés domestiques	757 942	748 568	-1,24 %
Volume vendu aux abonnés non domestiques	-	-	-
<b>Volume total vendu aux abonnés</b>	<b>757 942</b>	<b>748 568</b>	<b>-1,24 %</b>

La consommation moyenne par abonnement est de : 122,7 m<sup>3</sup> par an. Elle était de 125,1 m<sup>3</sup> en 2023.

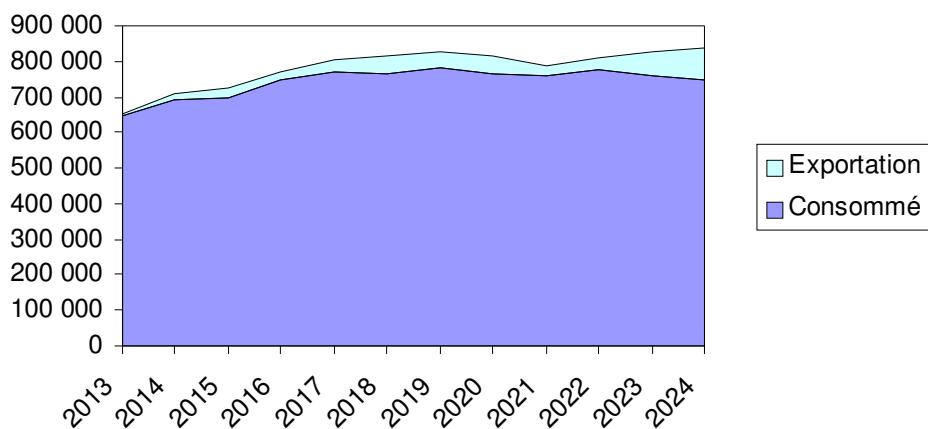
- **Détail des exportations d'eau**

Envoyé en préfecture le 22/10/2025  
Reçu en préfecture le 22/10/2025  
Publié le  
ID : 025-200023075-20251016-DEL\_2025\_10\_17-DE

Berger Levrault

Export vers	Exporté en 2022 [m <sup>3</sup> ]	Exporté en 2023 [m <sup>3</sup> ]	Exporté en 2023 [m <sup>3</sup> ]
Noel-Cerneux	18 687	16 679	17 050
Le Chauffaud	1 287	1 587	1 422
Syndicat des villages du Prieuré	2 656	4 015	7050
Frambouhans	2 949	3 070	3464
La Bosse	6 306	11 728	10 143
Morteau	0	33 116	47 230
Volume total exporté	31 885	70 195	86 860

- **Evolution des volumes vendus aux abonnés et exportés**



- **LONGUEUR DU RESEAU**

	2023	2024	Variation %
Linéaire du réseau hors branchements en km	304,8	305,1	+0,12 %

# ■ Tarification et recettes du service public de l'eau potable

## ■ FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR

L'assemblée délibérante vote les tarifs concernant la part collectivité.  
Les délibérations qui ont fixé les tarifs en vigueur sont les suivantes :

Date de la délibération	Objet
16/10/2015	Délibération fixant les tarifs de vente d'eau au m <sup>3</sup> pour la part revenant au Syndicat.
16/10/2015	Nouveaux tarifs du délégataire, fixés par le nouveau contrat de délégation avec effet au 1er décembre 2015.

Les tarifs concernant la part de la SOCIETE DE DISTRIBUTION GAZ ET EAUX sont fixés par le contrat et indexés annuellement par application aux tarifs de base d'un coefficient défini au contrat.

Au 1er janvier 2025, la formule d'indexation appliquée conduit à une variation de 26,85 % par rapport aux tarifs de base.

Les taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés.

Le service est assujetti à la TVA.

## ■ FRAIS D'ACCÈS AU SERVICE

Au 1er janvier 2025 :  
la collectivité ne perçoit pas de frais d'accès au service  
les frais d'accès au service perçus par l'exploitant s'élèvent à 50,79 €.

## ■ PRIX DU SERVICE DE L'EAU POTABLE

Le prix du service comprend :

- Une partie fixe ou abonnement
- Une partie proportionnelle à la consommation d'eau potable

Les abonnements sont payables d'avance semestriellement.

Les volumes sont relevés annuellement.

Les consommations sont payables au vu du relevé. Les facturations intermédiaires sont basées sur une consommation estimée.

### • Redevance de pollution domestique

La redevance de pollution domestique est reversée à l'agence de l'eau.

	1er jan 2021	1er jan 2022	1er jan 2023	1er jan 2024	1er jan 2025
Redevance de pollution domestique	0,28 €	0,28 €	0,28 €	0,29 €	0,43 € *

\* La redevance pollution est remplacée en 2025 par la redevance pour consommation d'eau potable.

Cette redevance intègre également la redevance modernisation des réseaux d'assainissement collectif qui était de 0,16 € en 2024.

# SIE DU HAUT PLATEAU DU RUSSEY

EAU POTABLE

2024

Envoyé en préfecture le 22/10/2025

Reçu en préfecture le 22/10/2025

Publié le

ID : 025-200023075-20251016-DEL\_2025\_10\_17-DE

Berger Levrault

## ■ LE PRIX DE L'EAU Tarif hors redevance de pollution domestique

- Evolution du tarif de l'eau*

	Désignation	1 <sup>er</sup> jan 2024	1 <sup>er</sup> jan 2025	Variation
<b>Part de l'exploitant</b>				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire * le m <sup>3</sup>	104,86	101,10	-3,59 %
Part proportionnelle [€ HT/m <sup>3</sup> ]		1,143	1,091	-4,55 %
<b>Part de la collectivité</b>				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire * le m <sup>3</sup>	27,00	27,00	0,00 %
Part proportionnelle [€ HT/m <sup>3</sup> ]		0,95	0,95	0,00 %
<b>Redevances et taxes</b>				
	Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau [€/m <sup>3</sup> ]	0,07	0,07	0,00 %
	TVA	5,5 %	5,5 %	

\* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m<sup>3</sup>

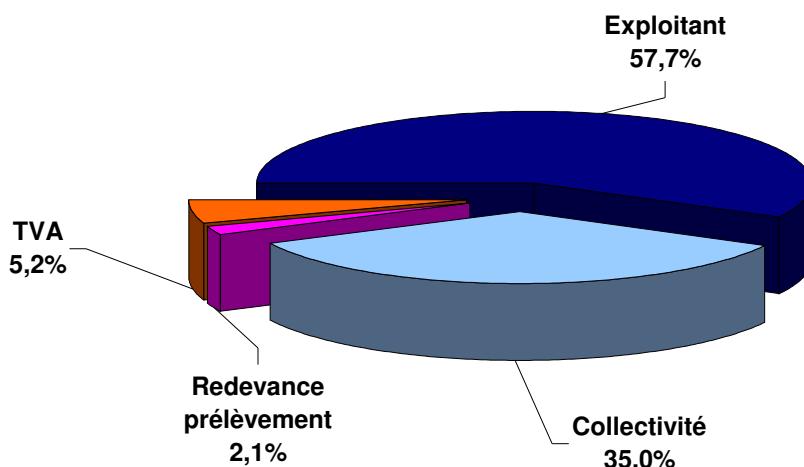
- Composantes de la facture d'un usager de 120 m<sup>3</sup>*

	1 <sup>er</sup> jan 2024	1 <sup>er</sup> jan 2025	Variation
Exploitant	242,02	232,02	-4,13 %
Collectivité	141,00	141,00	0,00 %
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau	8,40	8,40	0,00 %
TVA	21,53	20,98	-2,55 %
<b>Total [€ TTC]</b>	<b>412,95</b>	<b>402,40</b>	<b>-2,55 %</b>

<b>Variation EXPLOITANT + COLLECTIVITE (HT)</b>
<b>-2,61 %</b>

*Prix théorique du m<sup>3</sup> pour un usager consommant 120 m<sup>3</sup> : 3,35 €/m<sup>3</sup>*

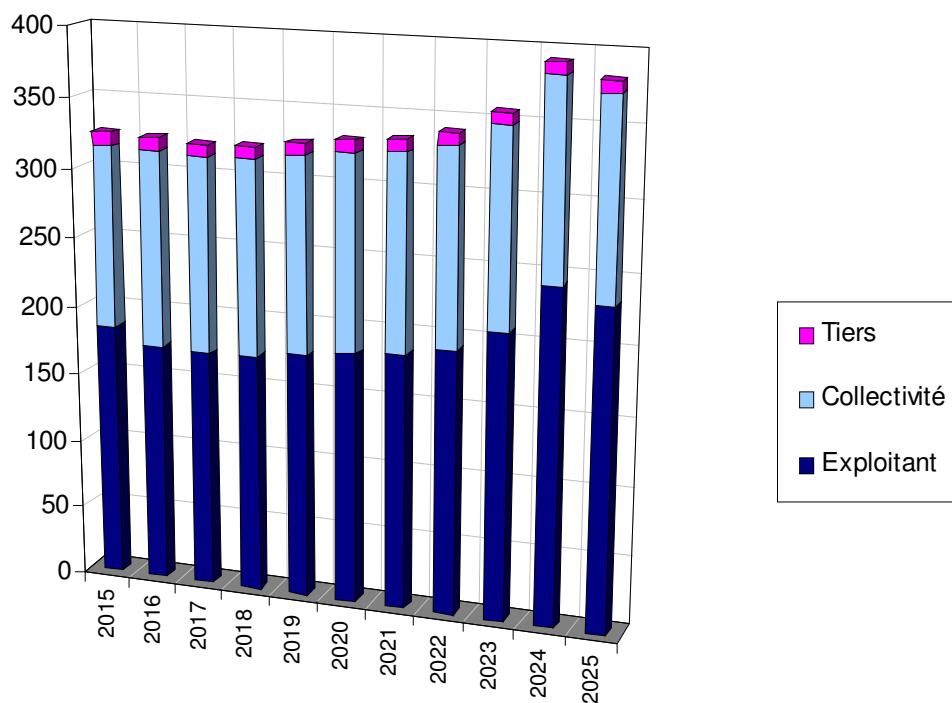
*Répartition au 1er janvier 2025*



## ■ EVOLUTION DES COMPOSANTES DU TARIF DEPUIS 2015

Composantes de la facture d'un usager consommant 120 m<sup>3</sup> (valeurs au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année hors TVA et hors redevance pollution).

Année	Exploitant [€]	Collectivité [€]	Tiers [€]	Total hors TVA [€]
2015	184,99	130,60	9,96	325,55
2016	173,20	141,00	9,60	323,80
2017	171,62	141,00	8,40	321,02
2018	172,62	141,00	8,40	322,02
2019	177,26	141,00	8,40	326,66
2020	181,84	141,00	8,40	331,24
2021	184,48	141,00	8,40	333,88
2022	191,16	141,00	8,40	340,56
2023	206,82	141,00	8,40	356,22
2024	242,02	141,00	8,40	391,42
2025	232,02	141,00	8,40	381,42



# SIE DU HAUT PLATEAU DU RUSSEY

EAU POTABLE

2024

Envoyé en préfecture le 22/10/2025

Reçu en préfecture le 22/10/2025

Publié le

ID : 025-200023075-20251016-DEL\_2025\_10\_17-DE

Berger Levault

## ■ LE PRIX DE L'EAU y compris Redevance pollution

- Evolution du tarif de l'eau*

	Désignation	1 <sup>er</sup> jan 2024	1 <sup>er</sup> jan 2025	Variation
<b>Part de l'exploitant</b>				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire * le m <sup>3</sup>	104,86	101,10	-3,59 %
Part proportionnelle [€ HT/m <sup>3</sup> ]		1,143	1,091	-4,55 %
<b>Part de la collectivité</b>				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire * le m <sup>3</sup>	27,00	27,00	0,00 %
Part proportionnelle [€ HT/m <sup>3</sup> ]		0,95	0,95	0,00 %
<b>Redevances et taxes</b>				
	Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau [€/m <sup>3</sup> ]	0,07	0,07	0,00 %
	Redevance de pollution domestique	0,29	0,43	+48,28 %
	TVA	5,5 %	5,5 %	

\* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m<sup>3</sup>

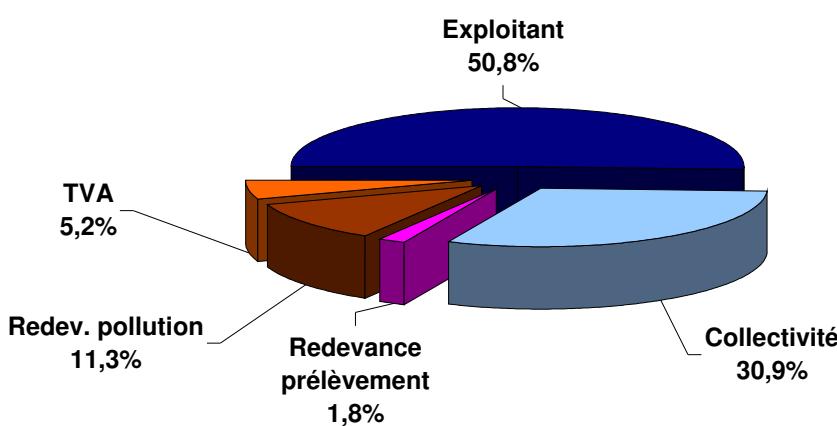
- Composantes de la facture d'un usager de 120 m<sup>3</sup>*

	1 <sup>er</sup> jan 2024	1 <sup>er</sup> jan 2025	Variation
Exploitant	242,02	232,02	-4,13 %
Collectivité	141,00	141,00	0,00 %
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau	8,40	8,40	0,00 %
Redevance de pollution domestique	34,80	51,60	+48,28 %
TVA	23,44	23,82	+1,62 %
<b>Total [€ TTC]</b>	<b>449,66</b>	<b>456,84</b>	<b>+1,60 %</b>

<b>Variation : Total TTC</b>
<b>+ 1,60 %</b>

Prix théorique du m<sup>3</sup> pour un usager consommant 120 m<sup>3</sup> : **3,81 €/m<sup>3</sup>**

Répartition au 1er janvier 2025



## ■ EVOLUTION DU TARIF DOMESTIQUE DU SYNDICAT AU COURS DE L'ANNÉE 2024

Le tarif domestique du syndicat a évolué au cours de l'année 2024, les dates d'application sont les suivantes : du 1<sup>er</sup> décembre 2023 au 30 novembre 2024 à compter du 1<sup>er</sup> décembre

Pour l'ensemble de ces tarifs les abonnements sont exprimés en €/an et les tranches en m<sup>3</sup>/an

	Désignation	du 1 <sup>er</sup> décembre 2023 au 30 novembre 2024	à compter du 1 <sup>er</sup> décembre
<b>Part de l'exploitant</b> Part Fixe [€ HT/an] Part proportionnelle [€ HT/m <sup>3</sup> ]	Abonnement ordinaire le m <sup>3</sup>	104,86 1,143	101,10 1,091
<b>Part de la collectivité</b> Part Fixe [€ HT/an] Part proportionnelle [€ HT/m <sup>3</sup> ]	Abonnement ordinaire le m <sup>3</sup>	27,00 0,95	27,00 0,95
<b>Redevances et taxes</b>	Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau [€/m <sup>3</sup> ]  TVA [%]	0,07  5,5	0,07  5,5

## ■ RECETTES D'EXPLOITATION

### • Recettes de la collectivité

	2023	2024	Variation
Recettes de vente d'eau			
Recettes vente d'eau domestiques	930 769,07 €	925 001,07 €	-0,62 %
Total recettes de vente d'eau	930 769,07 €	925 001,07 €	-0,62 %
Autres recettes			
Recettes liées aux travaux	43 000,00 €		-
Autres recettes		7 641,00 €	-
<b>Total des recettes</b>	<b>973 769,07 €</b>	<b>932 642,07 €</b>	<b>- 4,2 %</b>

### • Recettes de l'exploitant

	2023	2024	Variation
Recettes de vente d'eau			
Recettes vente d'eau domestiques	1 300 642,00 €	1 499 659,00 €	+15,30 %
dont abonnements	559 303,00 €	658 353,00 €	+17,71 %
Recettes de volume exporté	98 689,00 €	42 936,00 €	-56,49 %
Total recettes de vente d'eau	1 399 331,00 €	1 542 595,00 €	+10,24 %
Autres recettes			
Recettes liées aux travaux	44 860,00 €	58 198,00 €	-
Autres recettes	67 816,00 €	66 471,00 €	-
<b>Total des recettes</b>	<b>1 512 007,00 €</b>	<b>1 667 264,00 €</b>	<b>+ 10,3 %</b>

## ■ Indicateurs de performance du service de l'eau potable

### ■ QUALITE DE L'EAU

Les données relatives à la qualité de l'eau distribuée définies par l'article D.1321-103 du Code de la Santé Publique sont indiquées dans le rapport établi et transmis par l'ARS. Parallèlement l'exploitant vérifie la qualité de l'eau distribuée, par des analyses menées dans le cadre de l'autocontrôle.

Résultats du contrôle réglementaire :

	Nombre de prélèvements réalisés	Nombre de prélèvements Non conformes	% de conformité	Paramètres non conformes
Conformité bactériologique	30	1	96,7 %	-
Conformité physico-chimique	17	0	100 %	-

### ■ PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU

Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau  
Ressource Puits Cinquin

	50%	dossier déposé en préfecture
	60%	arrêté préfectoral
➔	80%	arrêté préfectoral complètement mis en oeuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés)
	100%	arrêté préfectoral complètement mis en oeuvre (comme ci-dessus), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté

Ressource Puits du Cul dela Lune

➔	80 %	arrêté préfectoral complètement mis en oeuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés)
---	------	--

Ressource Source du Moulin Bournez

➔	80 %	arrêté préfectoral complètement mis en oeuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés)
---	------	--

valeur globale de l'indice d'avancement de la protection de la ressource,  
calculée en tenant compte des volumes annuels d'eau produits ou achetés à d'autres services publics d'eau potable

80 %

## ■ CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU

Envoyé en préfecture le 22/10/2025

Reçu en préfecture le 22/10/2025

Publié le

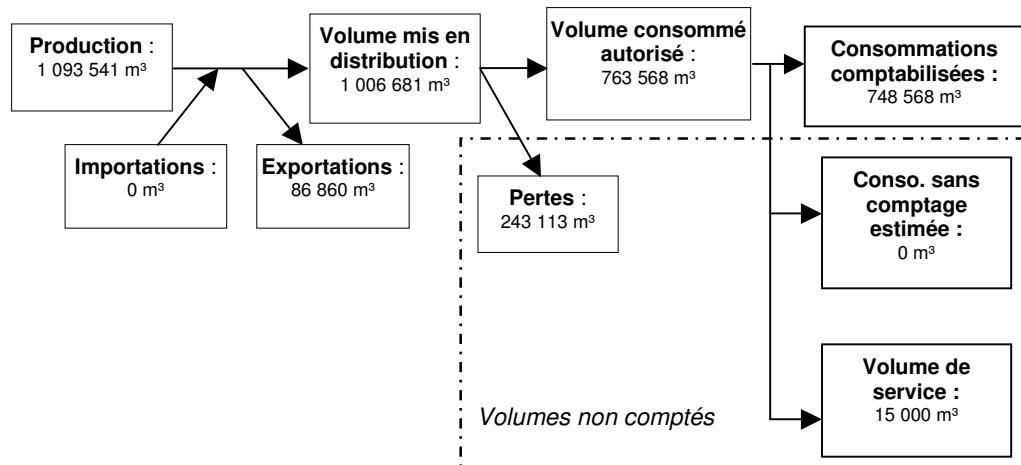
ID : 025-200023075-20251016-DEL\_2025\_10\_17-DE

Berger  
Levraud

### Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau

Barème	Critères	Informations disponibles	Points attribués
+ 10 points	Existence d'un plan des réseaux de transport et de distribution d'eau potable mentionnant la localisation des ouvrages principaux et des dispositifs généraux de mesures .	Oui	10
+ 5 points	Définition d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux afin de prendre en compte les travaux réalisés (extension, réhabilitation, ou renouvellement des réseaux) et les données acquises depuis la dernière mise à jour. Mise à jour à minima annuelle du plan.	Oui	5
<b>L'obtention des 15 premiers points est nécessaire avant de pouvoir ajouter les points suivants :</b>			
+ 10 points	Existence d'un inventaire des réseaux identifiant les tronçons avec mention du linéaire de la canalisation, de la catégorie de l'ouvrage, de la précision des informations cartographiques, et <b>pour au moins la moitié du linéaire total de réseau les informations sur les diamètres et matériaux des tronçons.</b>  Lorsque les informations sur les matériaux et les diamètres sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90%. Le cinquième point est attribué si les matériaux et diamètres sont renseignés pour au moins 95% du linéaire total du réseau.	Oui	10
De 1 à 5 points supplémentaires	Pourcentage du linéaire de réseau dont les informations sur les diamètres et matériaux des tronçons sont renseignées.	95%	5
+ 10 points	L'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose des tronçons identifiés à partir du plan <b>pour au moins la moitié du linéaire total.</b>  Lorsque l'année ou la période de pose est renseignée pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90%. Le cinquième point est attribué si les informations des années ou périodes de pose sont renseignées pour au moins 95% du linéaire total du réseau.	Oui	10
De 1 à 5 points supplémentaires	Pourcentage du linéaire de réseau dont les informations sur les années ou périodes de pose des tronçons sont renseignées.	80%	3
<b>A ce stade l'obtention d'au moins 40 points est nécessaire avant de pouvoir ajouter les points suivants :</b>			
+ 10 points	Le plan des réseaux précise la localisation des annexes et des servitudes instituées pour l'implantation des réseaux.	Oui	10
+ 10 points	Existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et distribution.	Oui	10
+ 10 points	Le plan mentionne la localisation des branchements.	Oui	10
+ 10 points	Un document mentionne pour chaque branchement les caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur.	Oui	10
+ 10 points	Un document identifie les secteurs où ont été réalisées des recherches de pertes d'eau, la date de ces recherches et la nature des réparations ou des travaux effectués à leur suite.	Oui	10
+ 10 points	Maintien à jour d'un document mentionnant la localisation des autres interventions sur le réseau telles que réparations, purges, travaux de renouvellement,...	Oui	10
+ 10 points	Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans).	Oui	10
+ 5 points	Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux, portant sur au moins la moitié du linéaire de réseaux et permettant notamment d'apprécier les temps de séjour de l'eau dans les réseaux et les capacités de transfert des réseaux.	Oui	5
Nombre de points total obtenus			118

## ■ PERFORMANCE DU RESEAU



Les consommations sans comptage (en particulier incendie) sont évaluées à 0 m<sup>3</sup>.

Les volumes de service (vidanges, purges, lavages de réservoir,...) sont évalués à 15 000 m<sup>3</sup>.

L'arrêté du 2 mai 2007 définit les indicateurs suivants :

- **rendement du réseau de distribution** =

(consommations comptabilisées+exportations+estimation consommations sans comptage+volume de service) / (volume produit + importations)

	2020	2021	2022	2023	2024
Rendement du réseau de distribution [%]	75,7 %	80,6 %	81,1 %	80,4 %	77,8 %

N.B. : la définition du rendement a changé à partir des valeurs de l'année 2007

- **indice des volumes non comptés** =

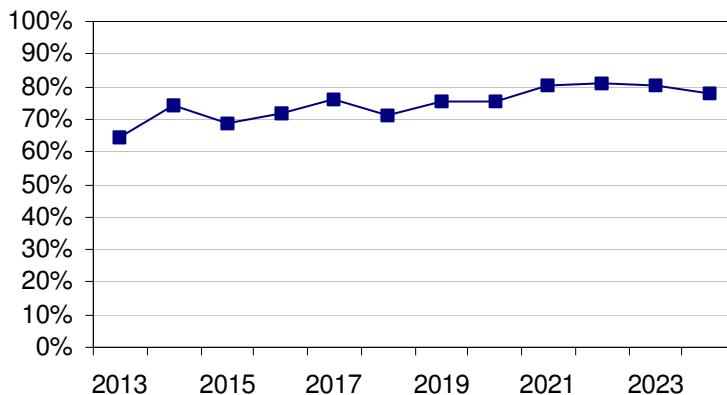
(estimation consommations sans comptage+volume de service+pertes) / longueur du réseau hors branchements

	2020	2021	2022	2023	2024
Indice linéaire des volumes non comptés [m <sup>3</sup> /km/j]	2,7	2,1	1,9	2,0	2,3

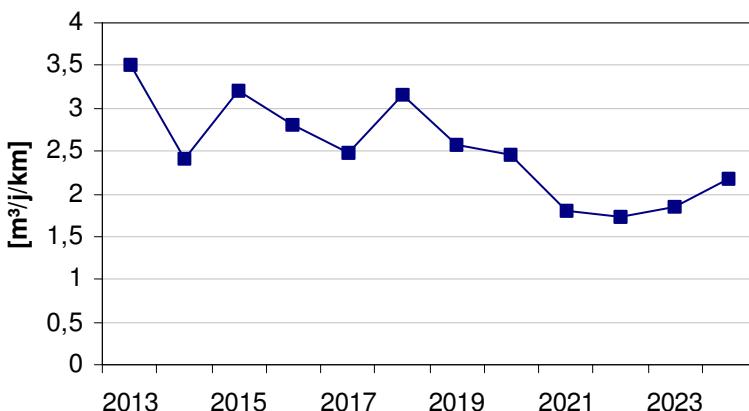
- **indice linéaire de pertes en réseau** =

pertes / longueur du réseau hors branchements

	2020	2021	2022	2023	2024
Indice linéaire de pertes en réseau [m <sup>3</sup> /km/j]	2,4	1,8	1,7	1,8	2,2



Evolution de l'indice linéaire des pertes en réseau



## ■ RENOUVELLEMENT DES RESEAUX

	2020	2021	2022	2023	2024
Linéaire de canalisations renouvelées au cours de l'exercice [km]	3,320	3,057	4,957	2,396	3,063

### Taux moyen de renouvellement des réseaux : 1,1 %

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne annuelle du linéaire de réseaux (hors linéaires de branchements) renouvelés au cours des cinq dernières années par la longueur du réseau.

Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées.

## ■ Financement des investissements du service de l'eau potable

### ■ TRAVAUX ENGAGES AU COURS DE L'EXERCICE

Nature des travaux <b>Réalisés et payés en 2024</b>	Montant € HT	Subventions € HT
TRAVAUX CANA DANS LE CADRE DE L'ACCORD CADRE à BON DE COMMANDE	540 712,86 €	
TRAVAUX CANA HORS ACCORD CADRE	42 721,00 €	
MISE A JOUR MODÉLISATION	10 000,00 €	
TELERELEVE COMPTEURS	122 871,24 €	
TRAVAUX SUR ENTRETIEN RESERVOIRS	57 454,50 €	
SUBVENTIONS SUR TRAVAUX ANTERIEURS		411 239 €

Branchements en plomb

Seuls les branchements comportant un tronçon en plomb avant compteur sont comptabilisés ci-dessous.

Branchements	2023	2024
Nombre de branchements en plomb changés dans l'année	0	0
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)	0	0
% de branchements en plomb restants/ nombre total de branchements	0,00 %	0,00 %

### ■ ETAT DE LA DETTE

L'état de la dette au 31 décembre 2024 fait apparaître les valeurs suivantes :

	2023	2024
Encours de la dette au 31 décembre	2 012 964,45 €	1 850 272,28 €
Remboursements au cours de l'exercice	222 416,24 €	208 750,37 €
dont en intérêts	50 922,12 €	46 058,21 €
dont en capital	171 494,12 €	162 692,16 €

### ■ AMORTISSEMENTS REALISES

	2020	2021	2022	2023	2024
Montant de la dotation aux amortissements	578 916 €	591 591 €	591 094 €	609 885 €	670 844 €

■ **PRESENTATION DES PROGRAMMES FORTANNEES  
DE TRAVAUX ADOPTÉS PAR L'ASSEMBLÉE  
DELIBÉRANTE AU COURS DU DERNIER EXERCICE**

Objet des travaux	Montant de travaux
Renouvellement canalisation sur diverses Communes	1 355 000 €
Fin de la mise en place de la télé relève	

## ■ Actions de solidarité dans le domaine de l'eau

### ■ AIDE AU PAIEMENT DES FACTURES D'EAU DES PERSONNES EN SITUATION DE PRECARITE

	2023	2024
<b>montants des abandons de créance</b>	350,30 €	148,19 €
dont part déléataire	350,30 €	148,19 €
dont part collectivité	0,00 €	0,00 €
nombre de demandes reçues	2	2
nombre d'aides accordées	2	1

### ■ DÉGRÈVEMENT

Description	2020	2021	2022	2023	2024
Nombre de demandes de dégrèvement	10	15	26	13	30
Nombre de dossiers acceptés	9	14	18	11	20
Volume total dégrevé (m <sup>3</sup> )	14 663	25 025	29 049	9 904	9 683